

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2010 à 18 heures

Étaient présents : Marc ROUSTAN, Patrick AYME, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Sabine DESGRANGES, Martine LAUBEPIN, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN.

Approbation des Comptes administratifs 2009

Résultats de clôture 2009 :

COMMUNE

Fonctionnement : + 146 040,83 €

Investissement : + 89 821,52 €

Restes à réaliser : - 220 789,00 €

SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT

Exploitation : + 45 877,51 €

Investissement : + 50 507,66 €

Restes à réaliser : - 77 048,00 €

Vote du budget primitif 2010

COMMUNE

L'excédent de fonctionnement de 146 040,83 € doit être affecté à la section Investissement au moins pour couvrir les besoins d'investissement soit 130 967,48 € (+89 821,52 € - 220 789 €). La différence sera reportée en Excédent de Fonctionnement soit 15 073,35 €.

1) Section Fonctionnement :

Deux changements importants au 1^{er} janvier 2010 :

* Suppression de la taxe professionnelle

* Transformation du SAPG en Communauté de Communes du Pays de Grignan.

10 000 € environ étaient jusqu'à présent versés chaque année au SAPG.

Les prévisions des recettes des taxes directes locales sont inférieures de 4 507 € à celles de l'année dernière.

3 possibilités :

1e – Conserver les taux actuels des impôts locaux. Cela correspondrait à une augmentation des impôts de 7 % environ.

2e – Déduire des contributions le montant qu'on versait jusqu'alors au SAPG. Les taux seraient baissés de 7 % mais les revenus seraient identiques aux prévisions 2010.

3e – Après avoir déduit le montant versé au SAPG, décider une augmentation intermédiaire des taux.

Le Conseil Municipal décide d'opter pour la 3^e solution.

- Le taux de la taxe d'habitation passe de 7.53 % à 7.30 %
- Le taux de la taxe foncière (bâti) passe de 14.97 % à 14.51 %
- Le taux de la taxe foncière (non bâti) passe de 100.07 % à 97.02 %

2) Section Investissement

Aménagement terrain Peyrolles :

Coût total TTC de l'opération	907 943 €
Part communale.....	50 % du HT 379 575 €
TVA	19,60 %..... 148 793 €

(récupérable à 94.47 %)

Restauration de la Chapelle St Pierre :

Coût total TTC de l'opération	178 884 €
Part communale.....	32 231 €
TVA	19,60 %..... 29 315 €

Travaux de voirie :

Coût total TTC	17 940 €
Part communale.....	50 % du HT 7 500 €
TVA	19,60 %..... 2 940 €

Eglise :

Le crépi côté route se décolle sur le bas du mur et une infiltration d'eau de pluie a été constatée du côté de la toiture de la maison CARRIER. Voir l'assurance.

Rempart Vieux Village :

Restauration pour 8 300 € TTC (une subvention a été demandée au Département).

Pour l'équilibre du budget 2010, la vente de l'ancienne école de Margerie est prévu à 380 000 €. La section Investissement est équilibrée à 837 539 €.

SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT

1) Section Fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de 45 877,51 € doit être affecté à la section Investissement au moins pour couvrir les besoins d'investissement soit 26 540,34 € (+ 50 507,66 € - 77 048 €). La différence sera reportée en Excédent de Fonctionnement soit 19 337,17 €.

Le remplacement d'une cinquantaine de compteurs d'eau est prévu sur l'année 2010.

Section équilibrée à 96 382 €.

2) Section Investissement

Station d'épuration de Colonzelle :

Coût total TTC de l'opération	1 042 088 €
Part communale.....	30 %..... 267 335 €
TVA	159 823 €

Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat des Portes de Provence

Outre le traitement des déchets ménagers et assimilés, les compétences du SYPP qui regroupe les Communautés de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et du Pays de Rémuzat ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Etude, de Recherche et de Gestion du Tricastin (S.I.E.R.G.T.) et le S.I.T.O.M. Montélimar Le Teil, s'étendent aux opérations de transport, de tri et de valorisation.

La collecte reste du ressort de la Communauté de Communes du Pays de Grignan.

Le Conseil Municipal demande l'adhésion de la Communauté de Communes au S.Y.P.P.

Enquête publique conjointe : DUP et expropriation

En sa séance du 26 février 2010, le conseil a décidé la déclaration d'utilité publique et l'expropriation des parcelles autour de la chapelle St Pierre. Il convient de demander au Préfet de mener conjointement ces deux enquêtes.

Désignation du maître d'œuvre pour la rénovation de la Chapelle St Pierre

Proposition de M. NAVIGLIO, architecte en chef des Monuments Historiques : 14 568,75 € HT

Questions diverses

- * Réparation de la rambarde du pont sur l'ancienne voie ferrée (route de Cros)
Devis de VMS : 2 785 € HT – Voir l'assurance
- * Mémoire de la Drôme : Assemblée générale du mercredi 7 avril à Valence
- * Concours de boules et repas des élus : Samedi 5 juin 2010 à Valaurie